

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

DE L'ACCUEIL DE LOISIRS
PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE
DE L'ANTONNIÈRE



Règlement intérieur valable à compter du 26 janvier 2026



SOMMAIRE

PRÉSENTATION	1
PORTAIL FAMILLES	2
MODALITÉS D'INSCRIPTION	3
CONSTITUTION DU DOSSIER	4
LIEUX D'ACCUEIL	5
HORAIRES	6
FONCTIONNEMENT	7
ABSENCES, MODIFICATIONS OU ANNULATIONS	8 & 9
RÈGLE DE VIE	10
TARIFS	11
JOURNÉE TYPE	12 & 13

PRÉSENTATION

L'Accueil de loisirs de l'Antonnière : un lieu d'épanouissement et d'apprentissage pour vos enfants

L'association Espace Intercommunal des Rives de l'Antonnière (EIRA) s'engage à offrir aux familles des communes d'Aigné, La Milesse et Saint-Saturnin un accueil de loisirs de **qualité**, à la fois **sécurisant, bienveillant** et structurant, destiné aux enfants scolarisés de 3 à 12 ans.

Ouvert les mercredis et durant certaines périodes de vacances scolaires, l'Accueil de loisirs de l'Antonnière constitue un véritable **lieu de vie, d'apprentissage** et **d'épanouissement** pour chaque enfant.

Au cœur de notre projet, nous plaçons le développement global de l'enfant. À travers la vie en collectivité, les enfants apprennent à se connaître, à respecter les autres et à intégrer les règles fondamentales de la vie en société. ***Chaque journée est pensée comme une opportunité de grandir, d'expérimenter et de gagner en autonomie.***

Nous proposons une grande diversité d'**activités ludiques, éducatives** et **créatives**, favorisant la curiosité, l'imaginaire et la découverte. Le jeu y occupe une place centrale, comme vecteur essentiel d'apprentissage et de plaisir.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans un **projet pédagogique** élaboré collectivement par l'équipe d'animation. Ce projet reflète nos valeurs éducatives et nos ambitions pour les enfants accueillis. Il est consultable sur le site internet du centre social ainsi que sur les lieux d'accueil.

Pour faire vivre ce projet et proposer un accueil de qualité, l'association EIRA bénéficie du soutien financier des communes d'Aigné, La Milesse et Saint-Saturnin, ainsi que de la CAF de la Sarthe et de la MSA. Ces aides permettent de proposer aux familles un service accessible, encadré et adapté aux besoins des enfants.

Ce règlement intérieur a pour but de structurer le fonctionnement de l'accueil de loisirs et d'assurer le bon déroulement de la vie en collectivité. Tout non-respect de ses dispositions pourra donner lieu à des sanctions proportionnées à la gravité des faits, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'enfant.

PORTAIL FAMILLES



Dans le cadre de l'amélioration de ses services, l'association a mis en place un portail famille en ligne, appelé iNoé, développé par la société ALGA. Ce portail a pour objectif de simplifier les démarches des familles et de moderniser la gestion des activités de l'accueil de loisirs.

QU'EST-CE QUE LE PORTAIL FAMILLE INOÉ ?

Le portail famille iNoé est un espace personnel sécurisé, accessible sur internet 24h/24 et 7j/7. Il permet à chaque famille de gérer facilement l'ensemble de ses démarches liées à l'accueil de loisirs.

À QUOI SERT-IL ?

Grâce à ce portail, vous pouvez :

- créer et mettre à jour votre dossier famille
- inscrire vos enfants aux activités (accueil de loisirs, sorties, etc.)
- consulter vos réservations
- effectuer vos paiements en ligne de manière sécurisée
- transmettre et déposer des documents (attestations, justificatifs...)

échanger avec l'équipe via une messagerie dédiée

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

Le portail famille offre de nombreux avantages :

- plus de simplicité : toutes vos démarches sont centralisées en un seul endroit
- plus de souplesse : accès à tout moment, sans contrainte d'horaires
- plus de rapidité : inscriptions et paiements facilités
- une démarche écologique : moins de papier, grâce à la dématérialisation

Ce nouvel outil permet également à l'équipe de consacrer davantage de temps à l'accueil et à l'accompagnement des familles.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

Toutes les informations (dates d'inscription, programmes, actualités) sont disponibles :

- à l'accueil du Centre social de l'Antonnière (rue des Jonquilles à La Milesse)
- sur le portail famille AIGA
- sur le site internet et facebook du centre social (www.centresocial-eira.fr)

Les inscriptions se font uniquement via le portail famille AIGA.

Un accompagnement est possible si besoin.

PÉRIODES D'INSCRIPTIONS

→ Mercredis :

Des périodes d'inscription sont prévues à l'avance pour inscrire votre enfant à l'année ou par période.

→ Petites vacances :

Les inscriptions ouvrent environ 2 à 3 semaines avant les vacances, pour une durée de 1 à 2 semaines.

→ Vacances d'été :

Les inscriptions ont lieu entre fin mai et début juin.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Certaines modalités peuvent évoluer selon le contexte.

Les demandes d'inscription ou d'annulation hors délai peuvent être étudiées au cas par cas (situation exceptionnelle: nouvel emploi, licenciement, ...)

Si les effectifs animateurs ou les locaux ne s'avéraient pas suffisants pour accueillir tous les enfants, la priorité serait donnée :
aux enfants inscrits tous les mercredis à l'année
aux familles monoparentales

CONSTITUTION DU DOSSIER

Pour tous soucis, demandes particulières, conseils pour créer votre compte ou faire vos inscriptions, ou nouvelles familles, appeler le centre social au 02.43.25.59.56

CRÉER LE DOSSIER

Pour toute inscription sur le portail famille, il vous faudra :

- Saisir les informations de la famille (toutes les cases avec un * sont obligatoires et bloquantes) puis compléter les informations complémentaires.
- Saisir toutes les informations concernant votre/vos enfant(s).

Déposer dans "mes documents" :

- une fiche sanitaire par enfant
- les photocopies du carnet de vaccination de l'enfant à jour
- la photocopie de l'assurance scolaire et extrascolaire (responsabilité civile) obligatoire, au nom de l'enfant

L'inscription sera possible dès que toutes les informations obligatoires et les pièces auront été validées sur le portail famille par nos soins.

INSCRIRE PUIS RÉSERVER

INSCRIRE → Cliquez sur l'onglet correspondant à votre enfant.

Cliquez sur le « + » vert afin d'inscrire ex : Léandre à une nouvelle activité.

Sélectionnez le type d'activité souhaité. Confirmez l'âge de votre enfant.

RÉSERVER → Vous arrivez ensuite sur le planning :

o Sélectionnez les dates qui vous intéressent. Pour certaines activités, merci d'être vigilant quant à la tranche d'âge correspondante.

Une fois les jours choisis, cliquez sur Enregistrer, puis passez au règlement via HelloAsso.

PAYER

PAR CARTE BANCAIRE

Le règlement par carte bancaire s'effectuera uniquement en ligne via HelloAsso*, site de paiement sécurisé, accessible directement depuis le Portail Famille.

**Attention une contribution vous sera demandée lors de votre paiement, sachez qu'il n'y a AUCUNE OBLIGATION de votre part, il faut simplement mettre le curseur à zéro.*

Informations importantes :

Sur le portail, si la capacité d'accueil est atteinte ou complète, la réservation ne sera pas validée. Une inscription n'est considérée comme effective qu'après paiement.

Si le panier n'est pas réglé dans un délai de 45 minutes, l'inscription sera automatiquement annulée et ne sera pas prise en compte. Nous vous invitons donc à finaliser votre inscription et votre paiement dans les délais impartis.

PAR CHÈQUE, TICKETS ET E-CESU, ESPÈCES

TICKETS MSA, PASS COLOS, CHÈQUES VACANCES, ATL, VACAF

Pour tous ces modes de règlement il faudra venir faire vos inscriptions et paiement à l'accueil du centre social de l'Antonnière à La Milesse.

LIEUX D'ACCUEIL (SELON L'ÂGE)

Les enfants de l'Accueil de Loisirs de l'Antonnière peuvent être accueillis, selon les périodes et les besoins, sur 1, 2, 3 ou 4 sites différents :

Sur la commune de SAINT-SATURNIN

- au Centre Culturel et d'Animation du Val de Vray (3-5 ans*)
- à l'accueil périscolaire du groupe scolaire (6-12 ans)

Sur la commune de LA MILESSE

- à l'accueil périscolaire de l'école maternelle Sonia Delaunay (3-5 ans*)
- au Centre Social François RABELAIS (6-12 ans, uniquement les vacances)

Certaines activités telles que sorties, séjours et autres s'exercent à l'extérieur.



**Si votre enfant a 6 ans et qu'il est encore en classe de Grande Section, il devra rester sur le lieu d'accueil des 3-5 ans jusqu'à la fin de son année scolaire.*

Si votre enfant est passé en classe de CP mais n'a pas encore 6 ans, il devra rester sur le lieu d'accueil des 3-5 ans jusqu'à la date anniversaire de ses 6 ans. (Conformément à la législation DDCS, l'agrément PMI des locaux et le taux d'encadrement)

Dans les autres cas, un enfant qui a 6 ans doit basculer sur le site des 6-12 ans, même en cours d'année.

HORAIRES

MERCREDIS (7H30 - 18H30)

Afin de respecter le déroulement des activités, nous vous demandons d'arriver au plus tard à 9h30 le matin et de récupérer votre enfant au plus tôt à 16h30 le soir.

Accueil du midi : Les enfants déjeunent tous au Val de Vray à Saint Saturnin. Suivant les sites, certains enfants prendront le bus: horaires et lieux différents suivant les sites : se rapprocher de la direction.

VACANCES (7H30 - 18H30)

Inscriptions uniquement à la journée, avec des forfaits 3, 4 et 5 jours (tarifs dégressifs).

Afin de respecter le déroulement des activités, nous vous demandons d'arriver au plus tard à 9h30 le matin et de récupérer votre enfant au plus tôt à 16h30 le soir.

ARRIVÉES ET DÉPARTS DES ENFANTS

Les enfants sont déposés le matin par les parents ou les personnes habilitées, aux animateurs qui pointent l'heure d'arrivée sur les tablettes et les listings.

Le départ des enfants se fait avec les parents ou toute personne autorisée par écrit (mail ou document). Cette personne doit être présentée à l'équipe au préalable. Une pièce d'identité pourra être demandée lors du départ.

Il est impératif que les parents viennent chercher leur(s) enfant(s) au terme de l'accueil du soir : 18h30, dernier délai. En cas d'impossibilité, merci de contacter les personnes habilitées à récupérer votre enfant avant 18h30.

Tout dépassement d'horaire sera facturé 15€ en cas de retards répétés. Les familles s'engagent à prévenir l'ALSH dès que possible par téléphone en cas de retard et à signaler tout changement de personne venant récupérer l'enfant.

FONCTIONNEMENT

OUVERTURES

Pour des raisons d'organisation, l'Accueil de loisirs fonctionne :

- À la journée et à la demi-journée avec ou sans repas les mercredis et ;
- Uniquement à la journée complète avec repas sur les temps de vacances.
- Pendant les grandes vacances (été) uniquement, les inscriptions sont prises pour 3 jours minimum par semaine pour tous.

FERMETURES

L'accueil de loisirs est fermé :

- pendant les jours fériés
- semaines 32 et 33 (début août)
- certains ponts
- si l'accueil enregistrait moins de 12 enfants différents inscrits

dans une semaine, la direction pourrait informer les parents de l'annulation d'une ou plusieurs semaines dans les 8 jours précédant le début des vacances ou bien le report sur un des autres sites dans les 3 jours précédant le début des vacances considérées au mieux.

Les horaires de fermeture peuvent être modifiées le 24 décembre et le 31 décembre.



ABSENCES, MODIFICATIONS,

Toute absence, même facturée, doit être signalée par mail à accueil.centresocial.eira@gmail.com ou au 02.43.25.59.56 au plus vite. Si une famille ne signale pas l'absence de son enfant trois fois de suite dans la période, il sera désinscrit pour cette période ou à l'année (suivant son inscription initiale).

MERCREDIS

Toute inscription est due et sera facturée, sauf présentation d'un certificat médical de l'enfant, fourni dans les 3 jours suivant l'absence (par mail, boîte aux lettres ou directement au secrétariat).

Ce justificatif est le seul accepté. Un médecin peut refuser de le délivrer, car il n'est pas obligatoire.

Rappel : une période correspond au cycle entre deux vacances scolaires.

1 Inscription à l'année :

Toute absence est facturée sur la période en cours.

Seule une absence supprimée sur le portail famille durant la période précédente sera prise en compte et non facturée.

(Exemple : prévenir pendant la période septembre/octobre pour annuler un mercredi en novembre/décembre.)

2 Inscription à la période :

Une fois l'inscription enregistrée sur le portail famille, toute absence sera facturée pendant la période.

ET ANNULATIONS

PETITES VACANCES SCOLAIRES

Toute inscription est due.

Pour motif exceptionnel, il peut être toléré qu'une annulation soit faite avant la date de fin de la période d'inscription des vacances pour pouvoir faire l'objet d'un avoir sur les factures à venir sur demande auprès de la direction qui étudiera votre demande. Pour cela, contacter l'accueil qui interviendra sur votre dossier sur le portail famille.

Sinon la famille devra fournir un certificat médical (seul justificatif pris en compte) **fourni dans les 3 jours**, au maximum, suivant l'absence (par mail, boîte aux lettres ou en direct au secrétariat).

ÉTÉ ET MINI CAMPS

Toute inscription est due.

Pour motif exceptionnel, il peut être toléré qu'une annulation ou modification soit effectuée avant la date de fin de la période d'inscription pour pouvoir faire l'objet d'un avoir sur les factures à venir.

Si tel n'était pas le cas, l'avoir ne pourrait être effectué que sur présentation d'un certificat médical (seul justificatif pris en compte) **fourni dans les 3 jours**, au maximum, suivant l'absence (par mail, boîte aux lettres ou en direct au secrétariat).

RÈGLES DE VIE

RESPECT DE TOUS ET DU MATÉRIEL

Les enfants sont accueillis par le personnel d'encadrement avec respect.

Les enfants comme leurs parents doivent également le respect et la politesse à ce personnel, ainsi qu'au personnel administratif, et aux autres enfants, familles fréquentant l'accueil de loisirs.

→ En cas de manquement à ce principe, l'association se réserve le droit de ne plus accueillir l'enfant à l'accueil de loisirs.

Toute dégradation volontaire ou acte délictueux sera porté à la charge financière de la famille de l'enfant responsable.

Nous déconseillons aux parents de laisser leurs enfants apporter des objets ou jeux de chez eux, en cas de casse, perte ou de vol, l'Alsh ne pourra pas en être tenu pour responsable.

Tout enfant perturbant le bon fonctionnement ou occasionnant une dégradation volontaire du matériel pourra être exclu momentanément après un entretien avec les parents, puis définitivement s'il y a récidive, après entretien puis délibération entre la direction du centre social et celle de l'accueil de loisirs.

Les valeurs et principes de laïcité, de tolérance, de neutralité politique, idéologique et religieuse seront respectés.

SANTÉ

Les enfants accueillis à l'accueil de Loisirs de l'Antonnière doivent être en bon état de santé.

L'équipe ne peut pas prendre en charge les enfants malades, et n'est en aucun cas habilitée à administrer des médicaments (sauf soins de première urgence ou avec ordonnance fournie avec posologies).

Les parents signaleront les éventuels problèmes de santé (allergies, régimes alimentaires, PAI, etc....) sur la Fiche Sanitaire remplie au préalable.

TARIFS



L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION

L'adhésion à l'association Eira (6€ individuelle / 15€ familiale) est obligatoire et vous sera facturée automatiquement.

Elle est valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.

Elle vous permet de bénéficier de toutes les actions et activités du centre social, de pouvoir voter à l'assemblée générale, vous impliquer dans la vie de l'association.

TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Des nouveaux tarifs sont en vigueur depuis le 8 janvier 2025. Les tarifs sont personnalisés en fonction de vos revenus. Un simulateur est accessible sur le site du centre social, dans l'onglet : Accueil de Loisirs → TARIFS.

ou en scannant ce QR code :



- Mercredis : tarifs à la demi-journée ou à la journée, avec ou sans repas.
- Vacances scolaires : tarifs à la journée ou au forfait (3,4 ou 5 jours).

Des suppléments peuvent s'ajouter pour certaines sorties ou activités exceptionnelles (nuit sous tente, cinéma, zoo...), indiqués dans le programme de chaque période. Certaines activités sont obligatoires, d'autres facultatives sur inscription.

Selon votre situation, une aide financière peut être accordée par le CCAS de votre commune. Pour plus d'informations, contactez directement votre mairie.

En cas de factures impayées, l'association se réserve le droit d'annuler toute inscription à venir.

Un solde débiteur constitue un blocage automatique dans notre logiciel, empêchant l'inscription d'un enfant à l'accueil de loisirs.

Si vous rencontrez des difficultés de paiement, nous vous invitons à prendre rendez-vous avec le centre social au 02 43 25 59 56 afin de bénéficier d'un accompagnement individuel.

JOURNÉE TYPE



→ **Accueil du matin (7h30 – 9h30)**

Les enfants sont accueillis de manière échelonnée par tranches d'âge. Ce temps permet un accueil individualisé ainsi que les échanges d'informations avec les familles (organisation, matériel, facturation...).

Des activités calmes et libres sont proposées : jeux, puzzles, coloriages, petites activités manuelles (perles, scoubidous, pliages...).

→ **Transition et mise en route (9h30 – 9h45)**

Rangement des espaces, passage aux toilettes et temps d'hydratation (non obligatoire).

Une courte mise en route est proposée pour démarrer la journée.

→ **Temps d'activités (10h00 – 11h20/11h35)**

Les activités sont adaptées aux tranches d'âge et aux projets pédagogiques.

Les enfants participent au rangement et au nettoyage du matériel afin de favoriser leur autonomie et leur implication.

→ **Organisation du midi (11h30 – 11h50)**

Départs à pied ou en bus selon les sites (Saint-Saturnin, La Milesse) vers le Val de Vray.

Un accueil est également possible pour les enfants arrivant directement sur site le midi ou l'après-midi. Contactez l'accueil de centre social pour connaître les horaires selon les sites.

→ **Repas (12h00 – 13h15)**

Le repas est un temps éducatif et convivial. Les animateurs accompagnent les enfants vers plus d'autonomie et veillent au respect des règles de vie collective.

Les enfants participent au rangement.

→ Pendant les vacances : repas de 11h45 à 13h15/13h30 avec passage aux toilettes et lavage des mains avant.



JOURNÉE TYPE



→ **Accueil de l'après-midi (13h30 - 14h15) -Mercredi uniquement**

Accueil échelonné des enfants avec un temps calme et des activités libres (jeux, coloriages, activités manuelles...).

→ **Temps de repos - 3-5 ans (13h30 - 16h00)**

Après le passage aux toilettes, les enfants sont accompagnés à la sieste ou à un temps calme avec lecture.

Le réveil est échelonné à partir de 14h00-14h30 pour les enfants ne dormant pas.

Les autres peuvent dormir jusqu'à 15h45 maximum pour permettre un réveil en douceur.

→ **Temps d'activités - 6-12 ans (14h30 - 16h00)**

Activités variées adaptées à l'âge et aux projets pédagogiques.

Les enfants participent au rangement du matériel.

→ **Goûter (16h00/16h15 - 16h30)**

Passage aux toilettes et lavage des mains, puis goûter.

Les enfants participent au rangement.



→ **Accueil du soir (16h30 - 18h30)**

Départs échelonnés avec temps d'échange entre les animateurs et les familles (journée de l'enfant, informations diverses...).

Des activités calmes sont proposées en attendant le départ.

Les horaires de départ sont systématiquement pointés.

Adaptabilité

L'organisation peut être ajustée selon les effectifs, les locaux, les sorties, les périodes et les conditions météorologiques.





NOS PARTENAIRES :



Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

La directrice, Mme LE LOET Brigitte ou
la directrice adjointe, Mme BRIEAU Mélissa
au 02.43.25.59.56 les mardis, mercredis, jeudis et vendredis
mail: accueil.centresocial.eira@gmail.com



site: <http://centresocial-eira.fr/enfance>



Centre Social de l'Antonnière



Profil Instagram : @alshantonniere